

AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION
Règlement numéro 495

AVIS PUBLIC, est par la présente donnée par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Clotilde

- Que lors de sa séance du 17 octobre 2022, le conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde a procédé à l'adoption du règlement no.495 concernant les animaux sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Clotilde;
- Que le règlement no. 495 sera officiellement en vigueur ce 18^e jour d'octobre 2022;
- Que le règlement ci-haut mentionné peut être consulté au bureau de la Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Clotilde, situé au 2452 chemin de l'Église à Sainte-Clotilde, et ce durant les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Sainte-Clotilde, ce 18^e jour d'octobre 2022

Amélie Latendresse
Directrice générale et greffière-trésorière